

# CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	34
Nombre de pouvoirs	9
Votants	43



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL de la Communauté

N° 2023 – 086

### Admission de créances en non-valeurs

Séance du 21 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un septembre à 18H30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle des conférences d'Aubusson, au nombre de 34, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 14 septembre 2023.

#### ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

BERTIN VALERIE ; PRIOURET DENIS ; LEGER JEAN LUC ; ESTERELLAS PHILIPPE ; LHERITIER LAURENT ; TERNAT DIDIER ; BIALOUX CLAUDE ; DEBAENST CATHERINE ; DETOLLE ALAIN ; BAUCULAT ANNICK ; DUGAUD ISABELLE ; HAGENBACH NADINE ; HAYEZ MARIE FRANCOISE ; MOINE MICHEL ; ROUGIER BERNARD ; LABOURIER DOMINIQUE ; COLLIN PHILIPPE (*Départ à 19H30 avant le vote du point 4 \_ Pouvoir à DEBAENST CATHERINE*) ; FOURNET MARIE HELENE ; LABARRE JACQUELINE ; NICOUX RENE ; ROULET ALAIN ; SIMONS BENJAMIN ; RAVET NADINE ; SALVIAT GERARD ; BŒUF JACQUES ; LANNEAU GUY ; CHABANT EVELYNE ; PERIERRE VINCENT ; ARNAUD CHRISTIAN ; FOUGERON ROGER ; AUMENIER GERARD ; DEPEIGE MONIQUE ; MIOMANDRE DIDIER ; TOURNIER JACQUES.

#### ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

BRUNET Guy à BERTIN Valérie ; MOUTARDE Jacques à ROUGIER Bernard ; DUCOURTIOUX Stéphane à MOINE Michel ; MALHOMME Elodie à LEGER Jean-Luc ; ROGER Thierry à DUGAUD Isabelle ; PENAUD Corinne à LABOURIER Dominique ; COLLIN Philippe à DEBAENST Catherine ; BONIFAS Marina à PRIOURET Denis ; LEGROS Pierrette à BIALOUX Claude ; JOSLIN Jean-Louis à CHABANT Evelyne.

#### ETAIENT ABSENTS EXCUSES : COLLET-DUFAYS Céline ; PINLON Evelyne.

M. PRIOURET présente le rapport suivant :

Quinze titres ont été émis entre 2018 et 2022, auprès d'usagers pour l'essentiel, qui n'ont pu être recouverts : 13 ont des restes à recouvrer en deçà du seuil de poursuite (30 €) et 2 ont fait l'objet de poursuites sans effet, l'ensemble pour un montant de 123,86 €, soit 3 à l'ALSH de Gentioux, 4 à celui de Felletin, 5 au Multi-accueil d'Aubusson, 2 à la piscine, 1 concerne un arrondi de centimes sur loyer.

En conséquence, la Comptable publique sollicite, par courriel reçu le 6 septembre 2023, la Communauté de Communes en vue d'admettre en non-valeur ces reliquats sur titres de recettes devenus irrécouvrables, aucune nouvelle mesure de poursuite n'étant possible.

**CONTRE : 0**

**POUR : 43**

**ABSTENTION : 0**

**Adopté à l'unanimité des votants**

**Après avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

- **DONNE SON ACCORD pour l'admission en non-valeur des titres :**
  - 2018T-552 R-25 A-1 pour un montant restant de 12,60 €
  - 2021T-241 R-9 A-3 pour un montant restant de 3,80 €
  - 2019T-237 R-10 A-4 pour un montant restant de 0,90 €
  - 2022T-501 R-20 A-9 pour un montant restant de 44,00 €
  - 2020T-102 R-4 A-11 pour un montant restant de 2,32 €
  - 2022T-31 R-2 A-13 pour un montant restant de 3,50 €
  - 2019T-402 R-14 A-35 pour un montant restant de 1,35 €
  - 2019T-544 R-17 A-35 pour un montant restant de 3,25 €
  - 2022T-686 R-30 A-35 pour un montant restant de 0,10 €
  - 2019T-246 R-12 A-38 pour un montant restant de 1,35 €
  - 2021T-493 R-21 A-38 pour un montant restant de 40,00 €
  - 2019T-177 R-8 A-39 pour un montant restant de 5,54 €
  - 2022 T-232 pour un montant restant de 0,05 €
  - 2019 T-490 pour un montant restant de 5,00 €
  - 2022 T-534 pour un montant restant de 0,10 €
- **DECIDE D'INSCRIRE les fonds nécessaires à la DM 2** au compte 6541 Créances admises en non-valeur, soit 123,86 €, après avoir procédé à une reprise de provision sur dépréciation des actifs circulants au compte 7817 de la somme de 123,86 €, en vue de financer cette dépense,
- **AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document utile** à la mise en œuvre de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré le 21 septembre 2023 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le  
PUBLIEE le

Valérie BERTIN,  
Présidente

